


▼ Navigation

[Documents & synthèse](#)

[Blocs](#)



Valide jusqu'au
 11/12/23

Etat de règlement
Acquitté

Etat
En vente

Permis de construire
Avant 1949

Nb pièces
T8

Nature
Maison individuelle

 [Contacter votre diagnostiqueur](#)

 [Fiche produit](#)



Documents à télécharger

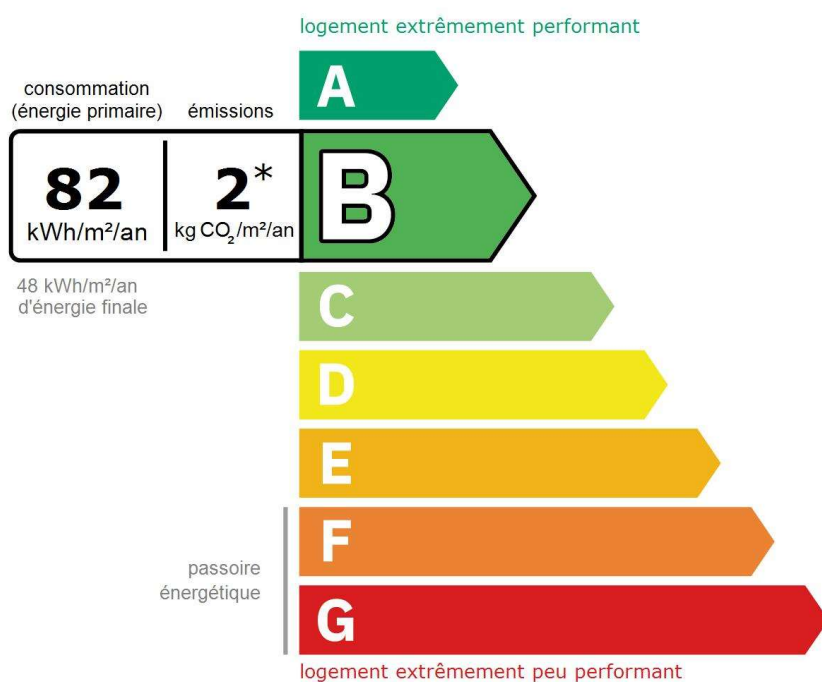


<input type="checkbox"/>	Document	Nom	Extension	Publié	Téléchargé
<input type="checkbox"/>	Dossier de diagnostics	DIA-SRD03-2306-022_Dossier_VERILHAC		20/06/2023	
<input checked="" type="checkbox"/>	Facture	F-SRD00-2306-017_Facture		20/06/2023	

Synthèse

DPE 14/06/33 ■

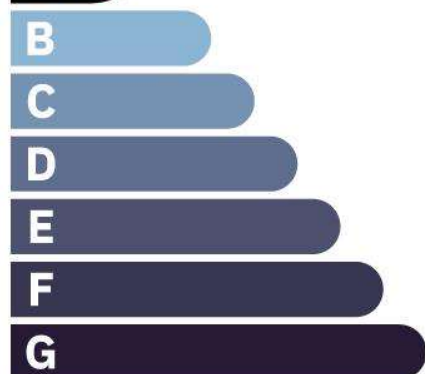
Consommation énergétique



* Dont émissions de gaz
à effet de serre

peu d'émissions de CO₂

A — 2 kg CO₂/m²/an



émissions de CO₂
très importantes

[Télécharger l'image DPE émission](#)

Plomb 11/06/24 ■

Présence de plomb dans revêtement non dégradé, non visible ou état d'usage :
Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Bâti : Absence de situation(s) de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

ERP 11/12/23 ■

Il existe des risques naturels et/ou technologiques pour ce bien :

Mouvement de terrain, ppr Mouvement de terrain approuvé le 21/06/2010 :
exposé.

Inondation, ppr Inondation prescrit le 19/07/2019 : exposé.

Inondation, ppr Inondation prescrit le 19/07/2019 : exposé.

Risque sismique : Zone Modérée

Risque radon : Faible

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :



Rapports / Rapport DIA-SRD03-2306-022

L'installation d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). Nous vous conseillons de lever ces anomalies dans les meilleurs délais par un installateur électricien qualifié. Les anomalies constatées concernent :

- le dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- des matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tensions / Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure d'électricité était alimentée lors du diagnostic, les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ont pu être effectuées.

Termites 11/12/23

Absence de termites : L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

